



SAEKK

Caisse-Maladie  
des Médecins Suisses

Assurance-maladie

Préparer  
**demain** dès  
aujourd'hui.

Nul besoin de vous en occuper. Nous nous en chargeons et assurons votre bien-être en coopération avec l'EGK-Caisse de santé.

# Quelques avantages en un clin d'oeil

Nous accompagnons les personnes assurées, du premier contact jusqu'à la résiliation de contrat, pour ce qui concerne la couverture d'assurance-maladie. Et nous proposons encore d'autres avantages :



**3 langues nationales**



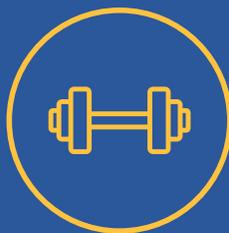
**1 personne de contact pour vous conseiller**



**Annonces prénatales**



**Vaccination**



**Participation aux abonnements de fitness**



**Prestations d'orthodontie**



**Assurance voyage\***

\*Voyages et vacances à l'étranger en toute tranquillité jusqu'à 12 semaines consécutives au moins



Plus d'informations sur la SAEKK et ses offres de prestation :

# Nos prestations

Maladie, accident, maternité : en coopération avec l'EGK Caisse de santé, la SAEKK vous couvre dans toutes les situations.

## **Assurance obligatoire des soins**

La couverture d'assurance en cas de maladie ou d'accident couvre les coûts des soins médicaux ambulatoires ou stationnaires conformément aux dispositions légales.

EGK-LAMal → Libre choix du ou de la médecin

EGK-Care → Modèle médecin de famille  
de Managed Care

EGK-TelCare → Télémédecine 24h/24h et 7jrs/7jrs

## **Assurance complémentaire EGK-Combi**

En matière d'assurance-maladie, les médecins ont d'autres besoins, auxquels nous répondons par le produit EGK-Combi, conçu en coopération avec l'EGK-Caisse de santé sur la base de notre longue expérience. L'EGK-Combi comble les lacunes de l'assurance obligatoire des soins d'une part et propose la couverture des urgences médicales, la protection juridique et la prise en charge des frais d'annulation dans le monde entier d'autre part.

## **Médecine complémentaire**

EGK-Combi

Complémentaire

## **Assurances de capital**

EGK-ADI

EGK-MDI

## **Assurance voyage et assurance pour hôtes**

Assurance voyage

Allianz

## **Assurance animaux pour chiens et chats**

Assurance animaux

Calingo

	<b>EGK-LAMal<sup>1</sup></b> Assurance-maladie obligatoire (EGK-LAMal, EGK-Care, EGK-TelCare)	<b>EGK-Combi 3</b> <b>Division commune<sup>2</sup></b>	<b>EGK-Combi 2</b> <b>Division semi-privée<sup>2</sup></b>	<b>EGK-Combi 4 Flex<sup>2</sup></b> Quote-part division semi-privée: 15%, 6000 CHF max. Quote-part division privée: 25%, 8000 CHF max.	<b>EGK-Combi 1</b> <b>Division privée<sup>2</sup></b>
<b>Traitements ambulatoires</b>					
Traitements médicaux ambulatoires	Médecins selon LAMal au tarif du canton de résidence ou du lieu de travail	Médecins dans toute la Suisse selon tarifs officiels	Libre choix du ou de la médecin dans toute la Suisse selon tarifs locaux en vigueur selon la LAMal	Libre choix du ou de la médecin dans toute la Suisse selon tarifs locaux en vigueur selon la LAMal	Libre choix du ou de la médecin dans toute la Suisse selon tarifs locaux en vigueur selon la LAMal
Médecine complémentaire	Acupuncture, médecine anthroposophique, médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie classique et phytothérapie, par des médecins FMH reconnu-e-s	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire
<b>Remèdes</b>					
Liste des spécialités (LS), y compris homéopathie	selon LAMal	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation
Autres médicaments (autorisés par swissmedic)	aucune prestation	80% selon prescription médicale	80% selon prescription médicale	80% selon prescription médicale	80% selon prescription médicale
Liste négative (LPPA)	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation
Remèdes de médecine complémentaire	aucune prestation	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire	Assurance complémentaire EGK-Combi 5 nécessaire pour la médecine complémentaire
<b>Examens préventifs</b>					
Check-up	aucune prestation	200 CHF max. par année civile, sans participation aux coûts	200 CHF max. par année civile, sans participation aux coûts	200 CHF max. par année civile, sans participation aux coûts	200 CHF max. par année civile, sans participation aux coûts
Examen gynécologique préventif	1 examen tous les 3 ans	2 examens tous les 3 ans en complément de la LAMal	2 examens tous les 3 ans en complément de la LAMal	2 examens tous les 3 ans en complément de la LAMal	2 examens tous les 3 ans en complément de la LAMal
<b>Traitements stationnaires</b>					
Hospitalisations en Suisse	Couverture complète en division commune d'un hôpital répertorié sur la liste cantonale, dans toute la Suisse, au max. selon tarif du canton de résidence	Division commune, tous les hôpitaux et toutes les cliniques de Suisse répertoriés sur les listes cantonales	Division semi-privée, tous les hôpitaux et toutes les cliniques de Suisse	Choix lors de l'hospitalisation entre division commune, semi-privée* ou privée* (*= avec participation aux coûts)	Division privée, tous les hôpitaux et toutes les cliniques de Suisse
<b>Maternité</b>					
Examens de contrôle	7 examens de contrôle et 2 échographies avant et 1 examen de contrôle après l'accouchement				
Accouchement à l'hôpital	cf. Hospitalisations en Suisse	cf. Hospitalisations en Suisse	cf. Hospitalisations en Suisse	cf. Hospitalisations en Suisse	cf. Hospitalisations en Suisse
Accouchement à domicile	selon LAMal	Trousse pour accouchées	Trousse pour accouchées	Trousse pour accouchées	Trousse pour accouchées
Cours de préparation à l'accouchement	150 CHF avec sage-femme	50% des coûts, en complément de la LAMal	50% des coûts, en complément de la LAMal	50% des coûts, en complément de la LAMal	50% des coûts, en complément de la LAMal
Rééducation postnatale	aucune prestation	50% des coûts	50% des coûts	50% des coûts	50% des coûts
Conseil en allaitement	3 séances avec une sage-femme reconnue	50% des coûts à partir de la 4 <sup>e</sup> séance	50% des coûts à partir de la 4 <sup>e</sup> séance	50% des coûts à partir de la 4 <sup>e</sup> séance	50% des coûts à partir de la 4 <sup>e</sup> séance
<b>Autres prestations</b>					
Cure de repos sur prescription médicale	Frais de traitement selon LAMal	30 CHF, 21 jours max. par année civile	50 CHF, 21 jours max. par année civile	50 CHF, 21 jours max. par année civile	70 CHF, 21 jours max. par année civile
Aide ménagère	aucune prestation	30 CHF, 21 jours max. par année civile	50 CHF, 21 jours max. par année civile	50 CHF, 21 jours max. par année civile	70 CHF, 21 jours max. par année civile
Verres de lunettes / lentilles de contact	180 CHF max. par an jusqu'à 18 ans révolus; cas spéciaux selon LAMal	jusqu'à 18 ans, 200 CHF max. pendant 2 ans à partir de 19 ans, 200 CHF max pendant 3 ans	jusqu'à 18 ans, 200 CHF max. pendant 2 ans à partir de 19 ans, 200 CHF max pendant 3 ans	jusqu'à 18 ans, 200 CHF max. pendant 2 ans à partir de 19 ans, 200 CHF max pendant 3 ans	jusqu'à 18 ans, 200 CHF max. pendant 2 ans à partir de 19 ans, 200 CHF max pendant 3 ans
Vaccinations	selon OPAS	200 CHF par an si pas à la charge de la LAMal	200 CHF par an si pas à la charge de la LAMal	200 CHF par an si pas à la charge de la LAMal	200 CHF par an si pas à la charge de la LAMal
Moyens auxiliaires	selon liste des moyens et appareils (LiMA)	Moyens prothétiques et auxiliaires 50%, 500 CHF max. par an	Moyens prothétiques et auxiliaires 50%, 500 CHF max. par an	Moyens prothétiques et auxiliaires 50%, 500 CHF max. par an	Moyens prothétiques et auxiliaires 50%, 500 CHF max. par an
Transport d'urgence jusqu'à l'hôpital le plus proche	50%, 500 CHF max. par an	Couverture complète en complément de la LAMal, pas de couverture des frais de transport en clinique psychiatrique	Couverture complète en complément de la LAMal, pas de couverture des frais de transport en clinique psychiatrique	Couverture complète en complément de la LAMal, pas de couverture des frais de transport en clinique psychiatrique	Couverture complète en complément de la LAMal, pas de couverture des frais de transport en clinique psychiatrique
Frais de sauvetage	Suisse: 50%, 5000 CHF max. par année civile	Couverture complète en complément de la LAMal	Couverture complète en complément de la LAMal,	Couverture complète en complément de la LAMal,	Couverture complète en complément de la LAMal,
Fitness: renforcement musculaire, gymnastique posturale spéciale et gymnastique du dos	aucune prestation	360 CHF par année civile	360 CHF par année civile	360 CHF par année civile	360 CHF par année civile
<b>Traitements dentaires</b>					
- En cas de maladie grave	Prestation obligatoire selon LAMal	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation
- Dommages dentaires à la suite d'un accident	Prestation obligatoire selon LAMal	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation	aucune prestation
- Traitements d'orthodontie	aucune prestation	jusqu'à 18 ans: 50%, 1000 CHF max. par année civile	jusqu'à 18 ans: 75%, 2000 CHF max. par année civile	jusqu'à 18 ans: 75%, 2000 CHF max. par année civile	jusqu'à 18 ans: 75%, 2000 CHF max. par année civile
<b>Prestations à l'étranger</b>					
Traitements ambulatoires et stationnaires en cas d'urgence médicale lors d'un séjour temporaire à l'étranger	UE et AELE: remboursement selon prestations du régime légal d'assurance-maladie dans le pays de séjour. Autres régions: prestations maximales à hauteur du double du tarif de votre canton de résidence en Suisse	Couverture pendant 12 semaines, monde entier	Couverture pendant 12 semaines, monde entier; en cas de séjour prolongé: Couverture en Europe, pour une durée de séjour à l'étranger de deux ans maximum	Couverture pendant 12 semaines, monde entier; en cas de séjour prolongé: Couverture en Europe avec participation aux coûts, pour une durée de séjour à l'étranger de deux ans maximum	Couverture dans le monde entier pendant deux ans au maximum par séjour
EGK-Assistance (rapatriement, transport, frais de recherche et de sauvetage, frais d'annulation, protection juridique, etc.)	aucune prestation	Assistance téléphonique, 24 h/24 h, 365 jours par an +41 44 283 33 93 autres prestations selon règlement séparé de l'EGK Assistance	Assistance téléphonique, 24 h/24 h, 365 jours par an +41 44 283 33 93 autres prestations selon règlement séparé de l'EGK Assistance	Assistance téléphonique, 24 h/24 h, 365 jours par an +41 44 283 33 93 autres prestations selon règlement séparé de l'EGK Assistance	Assistance téléphonique, 24 h/24 h, 365 jours par an +41 44 283 33 93 autres prestations selon règlement séparé de l'EGK Assistance

<sup>1</sup> Les dispositions en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et de ses ordonnances sont juridiquement déterminantes.

<sup>2</sup> Seules les dispositions légales et contractuelles en vigueur (Conditions générales et complémentaires d'assurance relatives au produit EGK-Combi) sont juridiquement déterminantes.



**SAEKK**

Caisse-Maladie  
des Médecins Suisses

**Caisse-Maladie des Médecins Suisses**

Oberer Graben 37 | Case postale 2046 | 9001 Saint-Gall  
071 227 18 18 | [info@saekk.ch](mailto:info@saekk.ch) | [www.saekk.ch](http://www.saekk.ch)